

<http://www.icann.org/en/resources/compliance>

Table des matières¹

- [Mise à jour générale](#)
- [Mise à jour du programme d'audit](#)
- [Synthèse sur l'application de la loi et la gestion des réclamations](#)

Mise à jour générale

Le 14 août 2014, la conformité contractuelle de l'ICANN, avec le soutien de nos membres de l'équipe en Asie-Pacifique, a effectué un « séminaire Web d'introduction à la conformité contractuelle ». L'objectif de ce séminaire en ligne était de fournir des mises à jour et des précisions sur les questions les plus courantes en matière de conformité contractuelle touchant aux parties contractantes de l'ICANN, aux bureaux d'enregistrement et aux opérateurs de registre en Asie-Pacifique. Parmi les sujets abordés en voici les suivants : exactitude du WHOIS, transferts, renouvellements et les accès au fichier de zone. Soixante-et-onze participants ont assisté à ce séminaire en ligne. Pour des informations supplémentaires, veuillez visitez la page Web de sensibilisation en matière de conformité contractuelle à l'adresse suivante :

<https://www.icann.org/resources/pages/outreach-2012-02-25-en>

La conformité contractuelle, présente dans chacun des trois bureaux de liaison de l'ICANN, fournit des services en commençant lundi à 01h00 UTC et continuant jusqu'au samedi à 00h00 UTC. Le système de traitement des plaintes calcule les délais et avance des tickets sur la base de l'heure UTC. Veuillez répondre dans le délai indiqué dans l'avis.

Rapports anonymes

Toutes les parties prenantes de l'ICANN ont la responsabilité de faire tous les efforts possibles afin d'aider au maintien de la sécurité, la stabilité, la résilience et la confiance de l'Internet. Un des moyens par lequel l'ICANN peut aider est d'accepter des rapports de non-conformité anonymes. Si un rapporteur souhaitait garder l'anonymat, il devra sélectionner l'option « anonyme » sur le

¹ Cette mise à jour n'est fournie qu'à titre informatif. Veuillez ne pas agir sur la foi des informations contenues dans cette mise à jour pour tirer des conclusions ou prendre des décisions commerciales.

formulaire de plainte ou enregistrer sa demande d'anonymat dans la boîte des commentaires. L'ICANN a récemment ajouté ces instructions à tous les formulaires de plainte de la conformité contractuelle. Certaines plaintes, telles que le transfert de domaine ou le renouvellement n'ont pas d'option d'anonymat en raison de la nature de la plainte.

Les rapports de non conformité peuvent être envoyés à :

<https://www.icann.org/resources/pages/complaints-2013-03-22-en>

Mise à jour du bureau d'enregistrement

Plaintes pour abus - En août, l'ICANN a continué ses activités de sensibilisation auprès des bureaux d'enregistrement et des membres de la communauté de l'ICANN sur les plaintes pour abus, les obligations du bureau d'enregistrement et les exigences des RAA 2009 et 2013. Vous trouverez des informations supplémentaires sur : <https://www.icann.org/resources/pages/abuse-2014-01-29-en>.

Amélioration du processus de l'inexactitude du WHOIS - Tel que cela a été annoncé dans la mise à jour de juillet, l'ICANN a commencé à traiter les plaintes sur le contrôle de qualité du WHOIS (QR). Le contrôle de qualité du WHOIS assure la conformité continue avec le RAA. En août, 455 plaintes fermées portant sur l'inexactitude du WHOIS ont été examinées et l'ICANN a demandé des documents et des informations supplémentaires aux bureaux d'enregistrement pour trente-sept plaintes. Le traitement de certaines plaintes est en cours et l'ICANN présentera des données concernant le contrôle de qualité du WHOIS lors de la 51^e réunion de l'ICANN.

Mise à jour du registre

En août, l'ICANN a lancé deux initiatives pour surveiller de manière proactive la conformité avec les dispositions suivantes du contrat de registre : (i) spécification 6, section 4.1 - données de contact pour le signalement d'abus ; et (ii) spécification 11, engagements d'intérêt public.

L'objectif de la surveillance concernant les données de contact pour le signalement d'abus est de s'assurer que les parties prenantes peuvent être en mesure d'envoyer des rapports de comportement malveillant dans le TLD à la personne ou au service désigné du registre qui devra traiter ces demandes. La surveillance proactive par l'ICANN consiste à chercher le site Web de chaque gTLD qui a été délégué pour vérifier que les données de contact requises aient été publiées. Certains opérateurs de registre surveillés jusqu'ici se sont conformés à l'obligation de publier une adresse e-mail, mais pas nécessairement avec l'exigence de publier le contact principal et l'adresse postale pour les rapports qui seront envoyés par la poste. L'ICANN travaille en collaboration avec les parties contractantes pour trouver une solution à ces questions. Veuillez

présenter votre plainte concernant les données de contact pour le signalement d'abus d'un opérateur de registre à :

<https://www.icann.org/resources/pages/abuse-contact-2014-01-29-en>.

L'objectif de la surveillance inclus dans la spécification 11, engagements d'intérêt public, est de veiller à ce que les gTLD mettent en œuvre des processus pour répondre à leurs engagements obligatoires et volontaires.

L'ICANN surveille également la conformité avec l'évaluation de l'occurrence de collision de noms avec chaque gTLD, ainsi que les obligations établies dans l'article II du contrat de registre. Veuillez visiter l'évaluation de l'occurrence de collision de noms à :

<http://newgtlds.icann.org/sites/default/files/agreements/name-collision-assessment-04aug14-en.pdf> pour plus de détails.

Veuillez soumettre les rapports de non-conformité concernant l'une des procédures de règlement de litiges après délégation à :

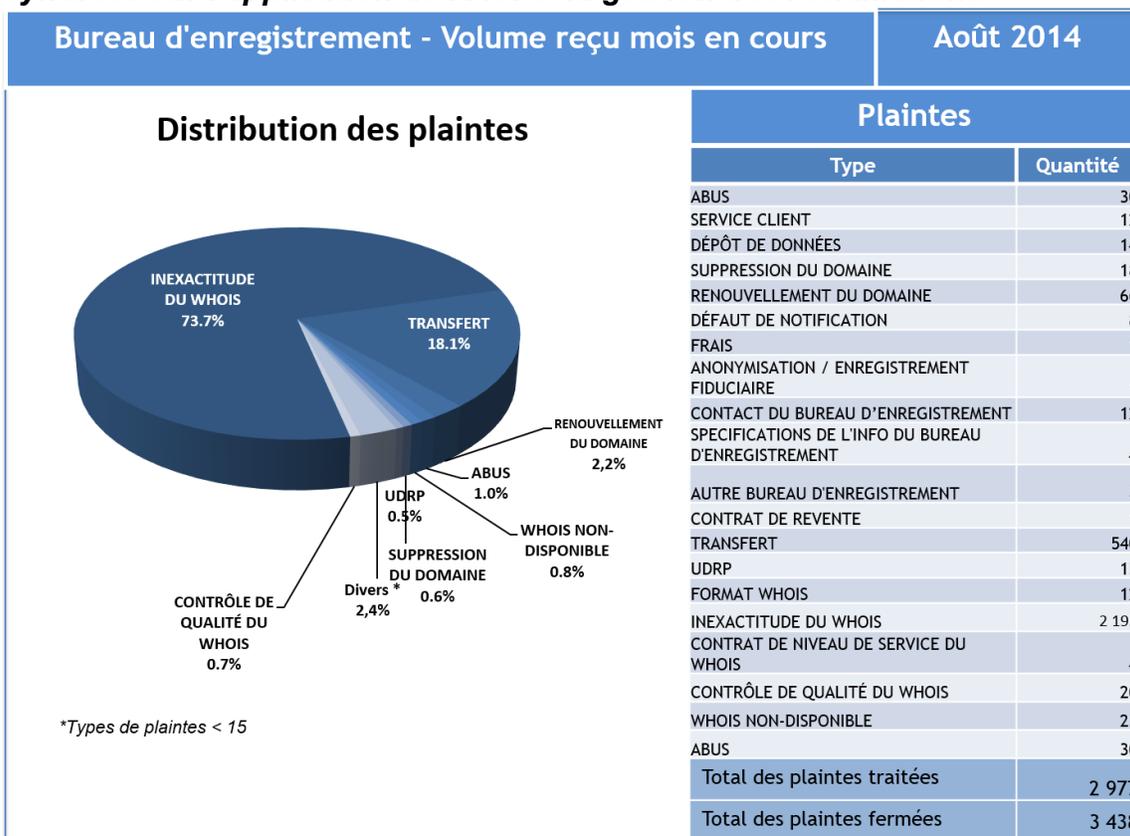
<http://www.icann.org/en/resources/compliance/complaints>.

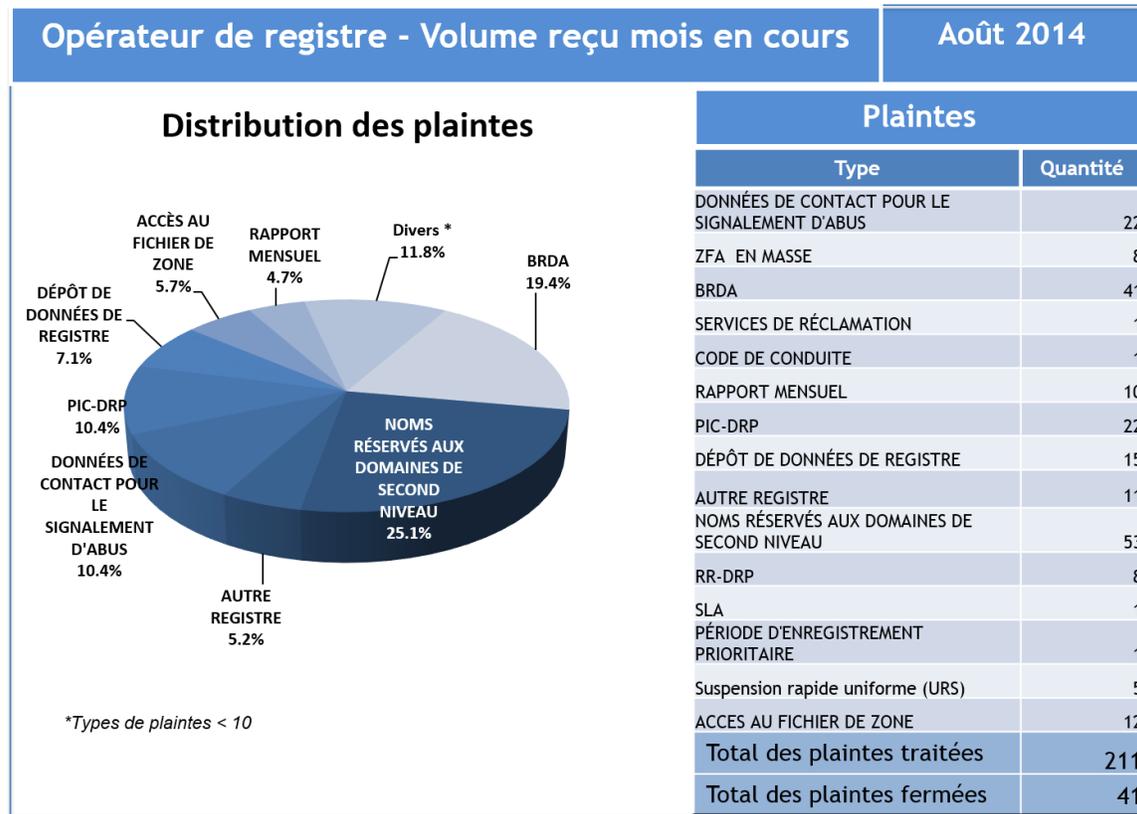
Mise à jour du programme d'audit

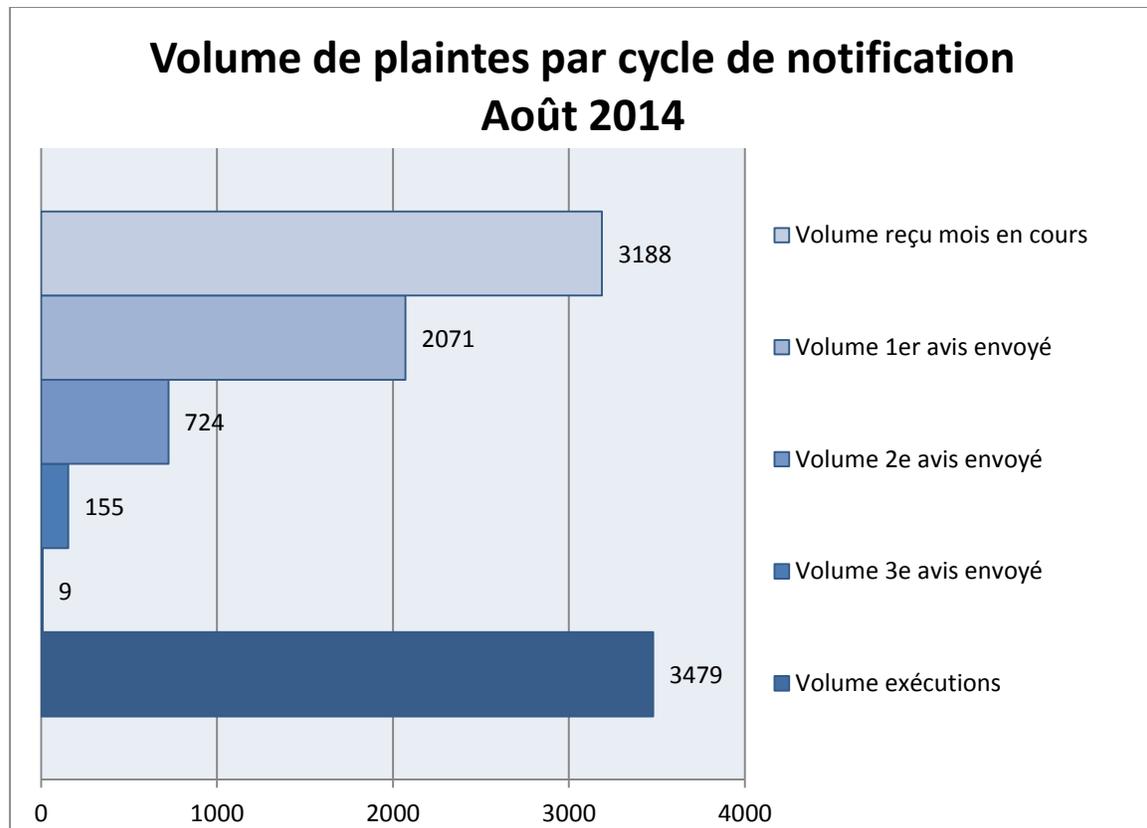
Audit au nouveau contrat de registre

Au cours du mois d'août, les fournisseurs de services de registre et leurs agents respectifs de dépôt légal de données ont fourni la plupart des données et la documentation requise. Cela faisait suite à des demandes d'informations (RFI) qui ont été envoyées le 15 juillet 2014. Le taux de réponse a été rapide, ce qui a permis l'achèvement de l'étape de collecte de données et l'amorce de l'étape de vérification. Pendant l'étape des demandes d'information, l'ICANN a reçu plus de 800 documents.

Synthèse sur l'application de la loi et la gestion des réclamations







- **Volume reçu mois en cours** = tickets envoyés pendant le mois en cours
- **Volume 1e avis envoyé** = nombre de tickets dont le premier avis a été envoyé pendant le mois en cours
- **Volume 2e avis envoyé** = nombre de tickets dont le 2e avis a été envoyé pendant le mois en cours
- **Volume 3e avis envoyé** = nombre de tickets dont le troisième avis a été envoyé pendant le mois en cours
- **Volume exécutions** = nombre d'avis d'exécution envoyés pendant le mois en cours
- **Volume fermé** = nombre de tickets fermés pendant le mois en cours

ACTIVITÉ D'EXÉCUTION pour AOÛT 2013						
DATE ENVOI	Due DATE ÉCHÉANCE	BUREAU D'ENREGISTREMENT	IANA-ID	TYPE D'AVIS	STATUT	MOTIFS DE L'AVIS D'INFRACTION
07/08/2014	28/08/2014	Dotname Korea Corp	1132	Manquement	Données et documents en cours de révision par l'ICANN	Prendre des mesures raisonnables pour mener une enquête sur les inexactitudes du Whois faisant l'objet d'une réclamation (RAA 3.7.8)
						Garder et fournir des enregistrements des communications (RAA 3.4.2/3)
						Valider et vérifier les informations de contact (spécifications du programme d'exactitude du Whois 2 et 4)
						Régler les frais d'accréditation (RAA 3.9)
13/08/2014	03/09/2014	OnlineNIC, Inc	82	Manquement	Données et documents en cours de révision par l'ICANN	Garder et fournir des enregistrements des communications (RAA 3.4.2/3)
						Permettre à RNH de transférer le nom de domaine (IRTP 1)
						Fournir le code AuthInfo (IRTP 5)
						Respecter la conformité avec le contrat du bureau d'enregistrement-revendeur concernant la fourniture de services de bureau d'enregistrement (RAA 3.12)
						S'assurer que le contrat d'enregistrement du revendeur comporte des dispositions obligatoires et identifie le bureau d'enregistrement (RAA 3.12.2)
						Faire respecter le contrat du revendeur-bureau d'enregistrement pour remédier et prévenir les cas de non-conformité (3.12.6 RAA)
						Afficher les frais de renouvellement / rédemption (ERRP 4.1)
Méthodes d'affichage utilisées pour fournir les avis avant et après expiration (ERRP 4.2)						
18/08/2014	09/09/2014	Locaweb Servicos de Internet S/A dba LocaWeb	1080	Manquement		Fournir les services Whois (RAA 3.3.1)
						Afficher les frais de renouvellement / rédemption (ERRP 4.1)
						Méthodes d'affichage utilisées pour fournir les avis avant et après expiration (ERRP 4.2)

22/08/2014	12/09/2014	35 Technology Co., Ltd.	1316	Manquement		<p>Prendre des mesures raisonnables pour mener une enquête sur les inexactitudes du Whois faisant l'objet d'une réclamation (RAA 3.7.8)</p> <p>Valider et vérifier les informations de contact (spécifications du programme d'exactitude du Whois 2 et 4)</p> <p>Garder et fournir des enregistrements des communications (RAA 3.4.2/3)</p> <p>Permettre à RNH de transférer le nom de domaine (IRTP 1)</p> <p>Fournir le code AuthInfo (IRTP 5)</p> <p>Afficher le lien vers les informations de formation du titulaire de nom de domaine de l'ICANN (RAA 3.16)</p> <p>La publication dans le site Web est exigée par la spécification relative aux informations des bureaux d'enregistrement (RAA 3.17)</p>
25/08/2014	15/09/2014	Xin Net Technology Corporation	120	Manquement	Données et documents en cours de révision par l'ICANN	<p>Prendre des mesures raisonnables pour mener une enquête sur les inexactitudes du Whois faisant l'objet d'une réclamation (RAA 3.7.8)</p> <p>Garder et fournir des enregistrements des communications (RAA 3.4.2/3)</p> <p>Valider et vérifier les informations de contact (spécifications du programme d'exactitude du Whois 1, 2 et 4)</p> <p>La publication dans le site Web est exigée par la spécification relative aux informations des bureaux d'enregistrement (RAA 3.17)</p>
27/08/2014	17/09/2014	Online SAS	74	Manquement		<p>Prendre des mesures raisonnables pour mener une enquête sur les inexactitudes du Whois faisant l'objet d'une réclamation (RAA 3.7.8)</p> <p>Garder et fournir des enregistrements des communications (RAA 3.4.2/3)</p> <p>Valider et vérifier les informations de contact (spécifications du programme</p>

						d'exactitude du Whois 1, 2 et 4)
						Afficher les frais de renouvellement / rédemption (ERRP 4.1)
						Méthodes d'affichage utilisées pour fournir les avis avant et après expiration (ERRP 4.2)
						La publication dans le site Web est exigée par la spécification relative aux informations des bureaux d'enregistrement (RAA 3.17)
						Afficher le logo de l'ICANN correct dans le site Web (appendice licence du logo RAA)
15/08/2014		IPNIC, Inc.	830	Résiliation		Rémédier tout manquement au RAA dans les 15 jours ouvrables (5.3.4 RAA)
26/08/2014		Documentdata Anstalt	1317	Résiliation		Rémédier tout manquement au RAA dans les 21 jours ouvrables (5.5.4 RAA)
26/08/2014		Telefonica Brasil S.A.	1458	Résiliation		Rémédier tout manquement au RAA dans les 21 jours ouvrables (5.5.4 RAA)

ACTIVITÉS D'EXÉCUTION des MOIS PRÉCÉDENTS

DATE ENVOI	ÉCHÉANCE	BUREAU D'ENREGISTREMENT	IANA-ID	TYPE D'AVIS	STATUT	MOTIFS DE L'AVIS D'INFRACTION
30/06/2014	21/07/2014	DreamHost, LLC	431	Manquement	manquements rémédiés	Prendre des mesures raisonnables pour mener une enquête sur les inexactitudes du Whois faisant l'objet d'une réclamation (RAA 3.7.8)
						Garder et fournir des enregistrements des communications (RAA 3.4.2/3)
						Valider et vérifier les informations de contact du WHOIS (spécifications du programme d'exactitude du Whois 2 et 4)
						Afficher les frais de renouvellement / rédemption (ERRP 4.1)
						Méthodes d'affichage utilisées pour fournir les avis avant et après expiration (ERRP 4.2)
						La publication dans le site Web est exigée par la spécification relative aux informations des bureaux d'enregistrement (RAA 3.17)
08/07/2014	29/07/2014	Xin Net Technology Corporation	120	Manquement	manquements rémédiés	Permettre au RNH de transférer le nom de domaine (IRTP 1) ou de

						fournir un motif de refus valable (IRTP 3)
						Garder et fournir des enregistrements des communications (RAA 3.4.2/3)
11/07/2014	01/08/2014	Omnis Network, LLC	143	Manquement	Période de rémediation prolongée jusqu'au 11 août 2014 ; manquements rémediés	Prendre des mesures raisonnables pour mener une enquête sur les inexactitudes du Whois faisant l'objet d'une réclamation (RAA 3.7.8)
						Garder et fournir des enregistrements des communications (RAA 3.4.2/3)
						Afficher les frais de renouvellement / rédemption (ERRP 4.1)
						Méthodes d'affichage utilisées pour fournir les avis avant et après expiration (ERRP 4.2)
						Lien vers le site Web des droits et responsabilités du titulaire de nom de domaine de l'ICANN (RAA 3.15)
15/07/2014	05/08/2014	Gransy, s.r.o. d/b/a subreg.cz	1505	Manquement	Période de rémediation prolongée jusqu'au 19 août 2014 ; données et documents en cours de révision par l'ICANN ; période de rémediation prolongée jusqu'au 26 août 2014 ; données et documents en cours de révision par l'ICANN ; période de rémediation prolongée jusqu'au 5 septembre 2014.	Garder et fournir des enregistrements des communications (RAA 3.4.2/3)
						Supprimer le nom de domaine dans les 45 jours après la fin de l'enregistrement ou expliquer les circonstances du renouvellement (3.7.5.3 RAA)
						Afficher les frais de renouvellement / rédemption (ERRP 4.1)
						Méthodes d'affichage utilisées pour fournir les avis avant et après expiration (ERRP 4.2)
						Régler les frais d'accréditation (RAA 3.9)
						La publication dans le site Web est exigée par la spécification relative aux informations des bureaux d'enregistrement (RAA 3.17)
						Conclure un contrat d'enregistrement avec RNH (RAA 3.7.7)
17/07/2014	07/08/2014	Dotname Korea Corp	1132	Manquement	Période de rémediation étendue jusqu'au 14 août 2014 ; données en cours de révision par l'ICANN	Prendre des mesures raisonnables pour mener une enquête sur les inexactitudes du Whois faisant l'objet d'une réclamation (RAA 3.7.8)
						Garder et fournir des enregistrements des communications (RAA 3.4.2/3)
						Fournir les données de nom de domaine dans le format de réponse spécifié (RAA -RDDS 1.4)

						<p>Afficher le lien vers les informations de formation du titulaire de nom de domaine de l'ICANN (RAA 3.16)</p> <p>La publication dans le site Web est exigée par la spécification relative aux informations des bureaux d'enregistrement (RAA 3.17)</p> <p>Afficher les frais de renouvellement / rédemption (ERRP 4.1)</p> <p>Méthodes d'affichage utilisées pour fournir les avis avant et après expiration (ERRP 4.2)</p> <p>Afficher le logo de l'ICANN correct dans le site Web (appendice licence du logo RAA)</p>
18/07/2014	08/08/2014	Brandon Gray Internet Services, Inc.	636	Manquement	<p>Période de rémédiation prolongée jusqu'au 22 août 2014 ; données et documents en cours de révision par l'ICANN</p>	<p>Assurer que les revendeurs ne soumettent pas les RNH à des pratiques trompeuses (RAA 3.12.7 et RBRS 3)</p> <p>La publication dans le site Web est exigée par la spécification relative aux informations des bureaux d'enregistrement (RAA 3.17)</p>
23/07/2014	13/08/2014	Documentdata Anstalt	1317	Manquement	<p><i>Montée en puissance vers résiliation</i></p>	<p>Garder et fournir des enregistrements des communications (RAA 3.4.2/3)</p> <p>Permettre au RNH de transférer le nom de domaine (IRTP 1) ou de fournir un motif de refus valable (IRTP 3)</p> <p>Fournir le code AuthInfo (IRTP 5)</p> <p>Afficher les frais de renouvellement / rédemption (ERRP 4.1)</p> <p>Envoyer des avis et des notifications de rappel à RNH (ERRP 2.1)</p> <p>Régler les frais d'accréditation (RAA 3.9)</p>
24/07/2014	14/08/2014	Telefonica Brasil S.A.	1458	Manquement	<p><i>Montée en puissance vers résiliation</i></p>	<p>Garder et fournir l'information requise par la spécification relative aux informations des bureaux d'enregistrement (RAA 3.17)</p> <p>Régler les frais d'accréditation (RAA 3.9)</p>
24/07/2014	14/08/2014	OnlineNIC, Inc.	82	Manquement	<p>Période de rémédiation prolongée jusqu'au 26 août 2014 ; données et documents en cours de révision par l'ICANN ; période de rémédiation</p>	<p>Garder et fournir des enregistrements des communications (RAA 3.4.2/3)</p> <p>Valider et vérifier les informations de contact (spécifications du programme d'exactitude du Whois 1, 2 et 4)</p> <p>Fournir les données de nom de domaine dans le format de réponse spécifié (RAA -RDDS 1.4)</p>

					prolongée jusqu'au 3 septembre 2014	La publication dans le site Web est exigée par la spécification relative aux informations des bureaux d'enregistrement (RAA 3.17)
						Afficher les frais de renouvellement / rédemption (ERRP 4.1)
						Méthodes d'affichage utilisées pour fournir les avis avant et après expiration (ERRP 4.2)
						Exiger aux fournisseurs des services d'enregistrement fiduciaire et d'anonymisation (P/P) de suivre les exigences de la norme P/P et de respecter les termes et procédures publiés (spécification 2 du P/P)
						Régler les frais d'accréditation (RAA 3.9)

Pour plus d'informations sur la mise à jour des activités d'exécution, veuillez vous rendre sur <http://www.icann.org/en/resources/compliance/notices>.